

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-01

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Vœu de soutien aux agriculteurs

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Souéich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose en séance un vœu de soutien à l'agriculture.

Monsieur le Président expose que suite au 1^{er} cas de dermatose nodulaire Touille, il a rencontré les représentants des ACVA du territoire pour faire un point de situation en envisager avec eux les pistes d'intervention à leurs côtés et en solidarité. Il rappelle qu'il a immédiatement communiqué auprès des communes en ce sens.

Ainsi, la communauté de communes s'est positionnée, dès le début, en appui technique avec du matériel pour accompagner l'indispensable campagne de vaccination qui est maintenant achevée sur le territoire.

La crise actuelle, au-delà de la grave crise sanitaire des élevages bovins, doit être l'occasion de réaffirmer que les élus sont aux côtés des agriculteurs en soulignant, à la veille des élections municipales, que l'investissement doit être constant et déterminé, et non dans un calendrier opportuniste.

Le métier d'agriculteur est en pleine mutation ; il mérite une reconnaissance forte pour les services rendus aux habitants et aux territoires, pour l'alimentation comme pour l'entretien des espaces et des paysages avec le souci partagé du bien commun ; il doit permettre une juste rémunération pour que les agriculteurs vivent de leur métier.

En étant aux côtés des agriculteurs, les élus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat souhaitent faire converger les acteurs du territoire, pour bâtir de véritables coalitions territoriales, et non les faire diverger et s'opposer. Notre responsabilité collective et individuelle, notre responsabilité politique est de redonner du sens, de retisser du lien entre tous pour rassembler ceux qui vivent ensemble.

Suite à un débat contradictoire, les élus communautaires, à l'unanimité, décident d'interpeller les services de l'Etat pour faire entendre la situation de crise que traversent les agriculteurs de nos territoires ruraux et ainsi apporter leur soutien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-02

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention exceptionnelle aux ACVA

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose en séance un vœu de soutien à l'agriculture.

Monsieur le Président expose que suite au 1^{er} cas de dermatose nodulaire de Touille, il a rencontré les représentants des ACVA du territoire pour faire un point de situation en envisager avec eux les pistes d'intervention à leurs côtés et en solidarité. Il rappelle qu'il a immédiatement communiqué auprès des communes en ce sens.

Ainsi, la communauté de communes s'est positionnée, dès le début, en appui technique avec du matériel pour accompagner l'indispensable campagne de vaccination qui est maintenant achevée sur le territoire.

Monsieur le Président, après avoir échangé avec les ACVA, propose une subvention exceptionnelle de 1 200 €, pour prendre en charge les frais de biosécurité pour la vaccination des troupeaux contre la DNC.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention exceptionnelle en soutien aux ACVA du territoire Cagire Garonne Salat à hauteur de 1 200 €,
- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-03

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Bilan du PCAET

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Henri GOIZET, vice-président en charge du développement durable de communes s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec un travail coordonné par le PETR Pays Comminges Pyrénées.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 18 septembre 2025, avait décidé de confier au PETR le bilan du PCAET 2019-2025, dans la perspective d'en engager la révision future.

Le bilan a été réalisé avec des données quantitatives et des éléments qualitatifs issus d'entretiens avec les acteurs engagés dans la démarche.

Le bilan à l'échelle du Pays a été présenté lors du dernier comité syndical du PETR le 9 décembre 2025 ; le bilan à l'échelle de la communauté de communes, sous forme de « portrait climatique », complété de l'analyse des entretiens et un point sur l'avancement du plan d'action, est présenté en conseil communautaire.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le bilan du PCAET annexé à la présente délibération,

L'assemblée décide de :

- APPROUVER le bilan du Plan climat Air Energie Territorial pour la période 2019-2025 tel que présenté en annexe
- AUTORISER le Président à signer tout document afférant à la présente décision
- DIRE que la présente délibération sera transmise au Pays Comminges Pyrénées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI


Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



2019-2025


Sommaire du bilan

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

Contexte	Réglementation et attendus de l'Etat Pourquoi un PCAET ? Méthodologie du bilan et livrables
Analyse des données	Portrait Climat-Air-Energie de Cagire Garonne Salat Analyse synthétique des entretiens réalisés
Plans d'actions	Avancement du plans d'actions de de Cagire Garonne Salat Impact sur le territoire
Les suites	Révision des PCAET Prochaines étapes




Contexte : rappel réglementaire

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification territoriale, issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015.
- Depuis 2019, il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Des PCAETs volontaires peuvent également être élaborés.
- **Un bilan obligatoire au terme de 6 années : avancée du plan d'actions, indicateurs climat – air – énergie, perspectives**



Contexte : quelles actions contiennent les PCAET ?

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

1. Réduire les consommations **d'énergie** et les coûts

Identifier où va **l'énergie** du territoire (bâtiments, mobilités, entreprises...) et proposer des actions pour consommer moins.

2. Développer les énergies renouvelables locales

Solaire, bois-énergie, méthanisation, hydro... Le PCAET permet de structurer les projets et **d'attirer** des financements.

3. Améliorer la qualité de **l'air**

Limiter les polluants (chauffage ancien, mobilité, industrie) et protéger la santé des habitants.

4. Adapter le territoire au changement climatique


Gérer les risques : sécheresses, retrait-**gonflement des sols**, incendies, inondations, stress hydrique...

Préserver l'eau, l'agriculture, la forêt et la biodiversité.

5. Construire une stratégie commune

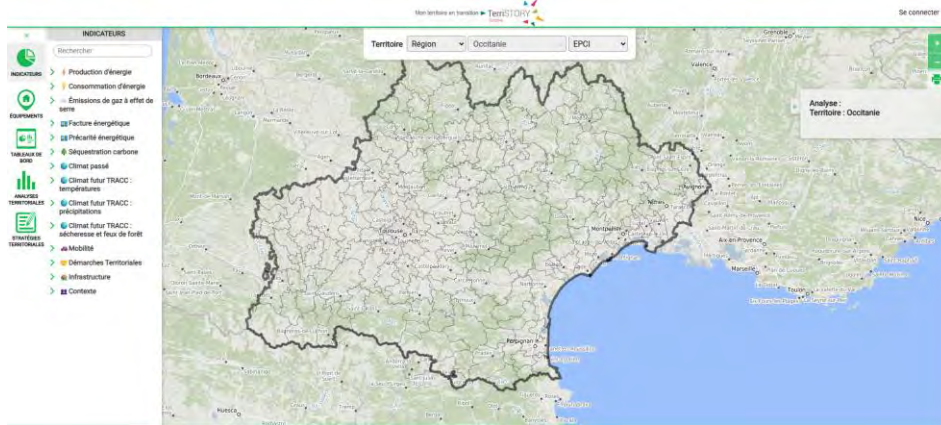
Le PCAET coordonne les actions des collectivités, entreprises, agriculteurs, associations et habitants pour aller dans la même direction.

Contexte : méthodologie du bilan

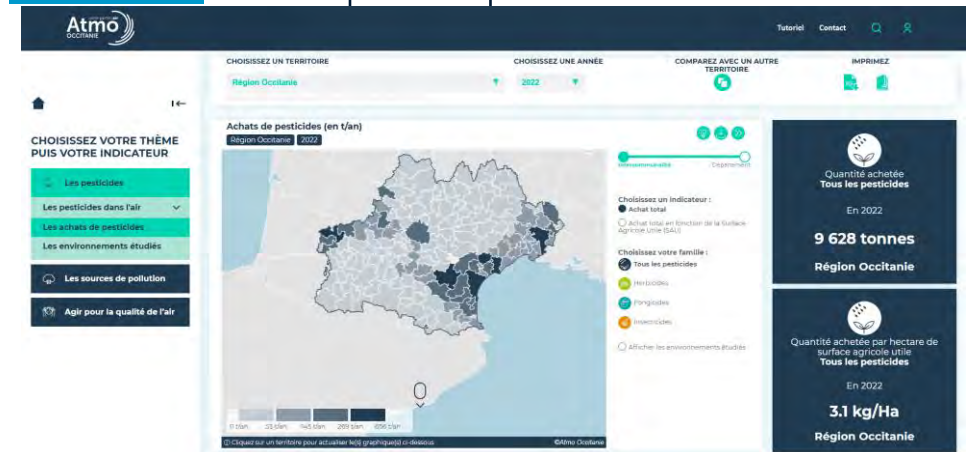
Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

- Un bilan réalisé en commun entre les 3 Communautés de Communes et animé par le Pays Comminges Pyrénées après décision des conseils communautaires
- Analyse qualitative issue des entretiens réalisés avec les acteurs engagés dans les PCAET : collectivités locales, chambres consulaires, maison de **l'Avenir**, Nature en Comminges
- Analyse quantitative avec deux outils :

[TerriSTORY Occitanie](#) outil piloté par **l'AREC** Occitanie



[AtmoViz](#) outil piloté par **l'Atmo** Occitanie



Année de référence pour les données quantitatives : 2015



Portait climatique de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



Portait climatique de la Communauté de communes

Une dynamique ENR positive

Entre 2015 et 2023, la production totale d'énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes

➤ **passe de 130 GWh à 197 GWh***

➔ **+67 GWh** en 10 ans

➔ **+51 %** d'augmentation

NB : des contrastes entre filières.

** rappel : 1 GWh représente la consommation annuelle électrique d'environ 200 foyers français*

Portait climatique de la Communauté de communes

Production d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

1) L'hydroélectricité : une filière toujours forte

45,16 GWh → **86,69 GWh** (+ 91,96 %)

Représente presque la moitié de la production totale
(≈44 % du mix ENR en 2023).



2) Les pompes à chaleur : la plus grosse progression

14,3 GWh → **39,02 GWh** (+ 172 %)

Leur part passe de 11 % à 20 % dans le mix ENR.



Portait climatique de la Communauté de communes

Production d'énergie renouvelable

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

3) Le photovoltaïque : progression régulière mais un volume modeste

4,25 GWh → **8,43** GWh (+ 98,35 %)

Sa part dans le mix passe de 3,3 % à 4,3 %.



4) Bois domestique et chaufferies biomasse : légère érosion

Bois domestique : **64GWh** → **59,91** GWh (− 6,39 %)

Chaufferies biomasse : **1,33** → 2,54 GWh (+ 90 %) mais chiffre initial très faible.

La part relative du bois et biomasse recule dans le mix (passage de 49 % → 30 %).



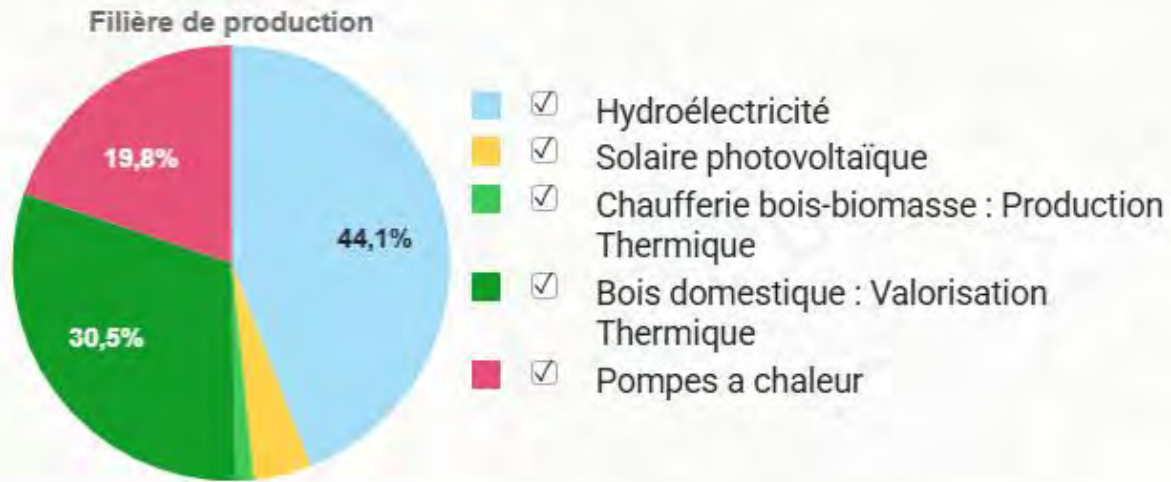
5) Méthanisation : 1 en cours
(Lestelle-de-Saint-Martory)



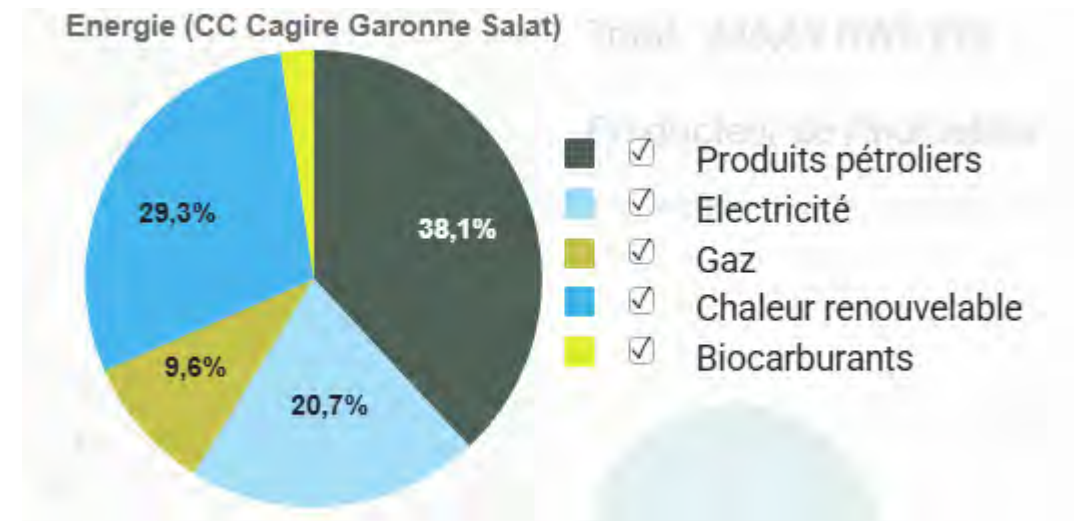
Portait climatique de la Communauté de communes

Le mix énergétique de production d'ENR et de consommation (2023)

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE



Total : 197 GWh



Total : 347 GWh



Portait climatique de la Communauté de communes

Consommation d'énergie finale*

Consommation globale en baisse, une **baisse d'environ 9 %** entre 2015 et 2023 (de 379 GWh à 347 GWh)

Le résidentiel reste de loin le premier poste (≈ 50 de l'énergie finale) : c'est le levier prioritaire pour le PCAET (rénovation, isolation, changement de chauffage, sobriété).

Le transport routier recule nettement (– 19 %), surtout sur les carburants pétroliers routiers (– 22 %) : effet combiné de la crise sanitaire, de l'efficacité des véhicules et des premiers reports vers d'autres modes/carburants.

Le mix énergétique se décarbone :

Recul du gaz et des produits pétroliers, notamment pour le chauffage résidentiel (gaz – 27 % / fioul -32 %).

Le territoire reste très dépendant du chauffage résidentiel (bois, gaz, électrique) : les actions PCAET devront cibler qualité du bois-énergie, performance des logements, montée des solutions performantes (PAC, réseaux de chaleur, etc.).

** définition d'énergie finale : l'énergie que les habitants, les entreprises et les collectivités utilisent réellement au moment où elle arrive à eux.*



Portait climatique de la Communauté de communes

Trajectoire TEPOS ?

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

Hypothèses de départ :

Consommation d'énergie finale :

2015 : 379 GWh en 2015

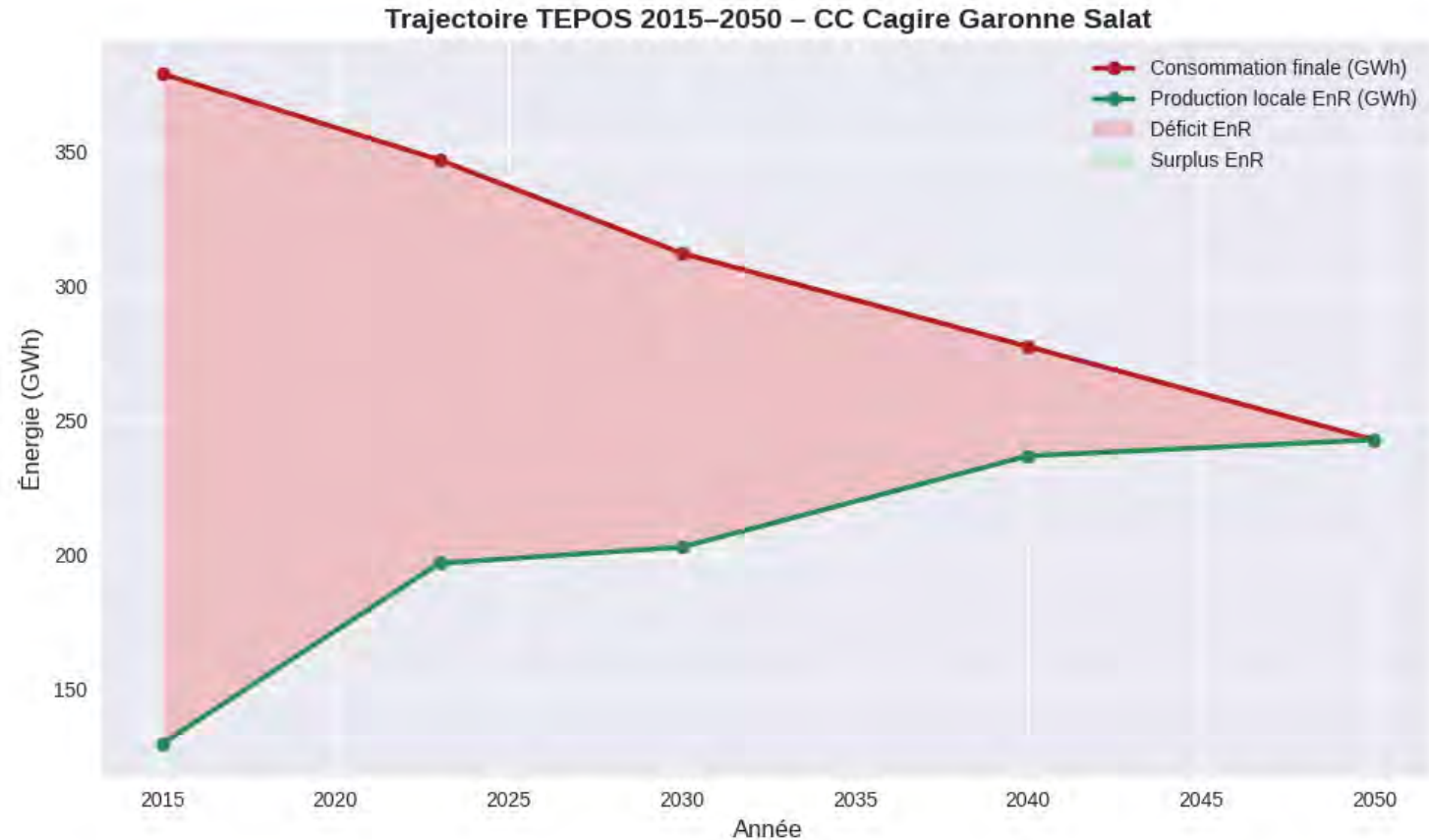
2023 : 347 GWh en 2023

ENR locale :

2015 : 130 GWh

2023 : 197 GWh

Couverture en 2023 : 52 %



La consommation finale diminue graduellement (hyp. $-1\%/an$)

La production ENR locale augmente progressivement (hyp. $+1,5\%/an$)



Portait climatique de la Communauté de communes

La facture énergétique



Une facture énergétique qui
explose entre 2015 et 2023

2015 : ~36 M€

2019 : ~41 M€ → +5 M€

2023 : ~47 M€ → +11 M€



Cette augmentation pèse de + en +
sur les ménages

2015 : 2,9 %

2019 : 3,6 %

2023 : 4,6 %

Sans la baisse de consommation de -9% , la facture aurait été de **51 M€**

C'est l'équivalent de 4 millions d'euros "évités" par le territoire grâce aux efforts de sobriété,
rénovation et efficacité énergétique depuis 2015.

Portait climatique de la Communauté de communes

Les émissions de GES

2015 : ~134 kt CO₂éq

2023 : ~111 kt CO₂éq

➔ -17 % d'émissions en 10 ans (-23 kt CO₂éq environ)

- ➔ Baisse significative des émissions liées au **chauffage des bâtiments** (résidentiel + tertiaire) : rénovation, changements d'énergies, hivers plus doux.
- ➔ **Transport routier** recule mais reste le 2^e poste d'émissions.
- ➔ **Agriculture** de très loin le 1^{er} secteur émetteur (cheptel et cultures), avec une baisse plus modérée : enjeu central de la suite du PCAET.



Portait climatique de la Communauté de communes

Qualité de l'air

 Chauffage résidentiel (bois) → 1ère source de particules

- PM2.5 / PM10 : source dominante.
- Confirme le poids du chauffage individuel dans les villages

 Transports → 1ère source de NOx

- Trafic routier = principal contributeur aux NOx
- Impact accentué par la dépendance voiture dans le rural.

 Activités économiques & agriculture → poids plus faible mais localement notable

- Agriculture : surtout ammoniac (NH3) → retombe ensuite en particules secondaires

 Points positifs

- Tendance générale à la baisse des concentrations (PM & NO2).
- Absence de dépassements réglementaires.

 Points de vigilance

- Hiver = pics liés au bois.
- Dépendance automobile structurelle → NOx persistants.

Portait climatique de la Communauté de communes

Séquestration carbone

Un territoire de stockage de carbone: plus de 12 Mt CO₂ dans les sols, dont 41 kt CO₂ stocké annuellement

Répartition du stock carbone

Forêts : 49,3 % 

Prairies : 17,3 % 

Haies & zones humides : ~0,3 % 


Sols cultivés : 30,6 % 

Sols artificialisés : 2,4 % 

→ Forêts, prairies et terres agricoles = 97 % du stockage du territoire.

→ Limiter l'artificialisation et préserver ces milieux = enjeu majeur du PCAET

Portait climatique de la Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

Une mobilité très dépendante de la voiture

80–85 % des déplacements se font en voiture individuelle, presque 1 ménage sur 2 possède 2 voitures

Distances moyennes longues : habitat dispersé, services éloignés → déplacements contraints.

Faible part des mobilités alternatives : vélo < 1 %, marche limitée hors centres-bourgs, covoiturage en progression mais encore marginal.

Enjeux du territoire

Accès à l'emploi : mobilité = 1er frein identifié (jeunes, demandeurs d'emploi, horaires décalés).

Accès aux soins & services : éloignement géographique + manque d'alternatives.

Précarité énergétique de mobilité : **forte dépendance au carburant** → vulnérabilité des ménages.

Tourisme : besoin de solutions pour accéder aux sites nature/montagne sans voiture.

Mobilité solidaire encore insuffisante : besoin de structuration, bénévoles, véhicules adaptés.

Une offre de transport public existante mais peu connue, limitée et discontinue

Lignes liO : structurantes mais fréquences faibles → usage surtout scolaire.

Train : présence de l'axe Toulouse–Tarbes:

Très faible desserte interne entre les vallées, bourgs et zones d'activités → frein majeur pour l'emploi et les services.

Tendances positives / leviers

Réelle volonté de **l'ensemble** des acteurs de travailler sur le sujet

Électrification : bornes de recharge en progression

Déploiement du vélo électrique : potentiel réel pour les vallées & trajets <10 km.

Projets TENMOD / Comminges Mobilités : expérimentations en cours (solutions solidaires, guichet des mobilités, TAD repensé, intermodalité...).

Analyse des entretiens PCAET



Analyse des entretiens PCAET

1. Forte convergence : PCAET nécessaire mais insuffisamment animé

- faible intégration des acteurs dans la mise en **œuvre** ;
- peu de retours **d'information** ;
- aucune visibilité du plan à **l'échelle** du public et des professionnels ;
- actions restées largement théoriques.

→ C'est le point le plus partagé de tous les entretiens

2. Unanimité : un pilotage politique fort et un **“chef d'orchestre”** territorial

Chaque structure interrogée souligne **qu'un** PCAET ne peut fonctionner sans :

- Un portage politique régulier et impliqué,
- Un acteur central qui coordonne (le PETR ou futur PNR),
- Des réunions de suivi fréquentes,
- Des relations fluides entre CC, PETR, syndicats et acteurs professionnels.

3. Un diagnostic partagé : des enjeux majeurs mal couverts par le PCAET actuel

Plusieurs thématiques sont comme **insuffisamment prises en compte** dans le PCAET 2019–2025 :

- L'eau - ressource stratégique n°1
- La précarité énergétique
- Les entreprises et l'artisanat
- L'adaptation au changement climatique
- L'ESS et les tiers-lieux

4. Une demande commune : un PCAET concret, réaliste, visible

→ Les acteurs insistent sur les points suivants :

- Actions réalisables et financées
- Bénéfices visibles pour la population
- Communication structurée

5. Ce que les acteurs attendent du futur PCAET (2026–2032)

- Une nouvelle forme de gouvernance ;
- Un financement structuré ;
- Une ingénierie renforcée ;
- Un suivi annuel public.

Le Comminges dispose d'acteurs motivés, compétents et prêts à s'engager, mais le PCAET doit devenir un véritable outil opérationnel, doté d'une gouvernance solide et d'un pilotage politique ferme, intégrant les enjeux liés à l'eau, l'habitat, les entreprises, l'adaptation aux changements et la réduction des déchets.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE



Le plan d'actions



Avancement du Plan d'Actions

Avancement du Plan **d'Actions** de Cagire Garonne Salat :

68 %

Nombre **d'actions** réalisées ou engagées et toujours en cours :

37/48

Les actions restantes se classent en 3 catégories :

- Actions toujours pertinentes et à lancer
- Trop ambitieuses / trop précises / trop floues
- Non réalisées à cause **d'éléments** externes (covid)



Impact des Plans d'actions

Comment le mesurer ?

Quelques chiffres clés :

- + 300 dossiers traités par le SLH et **l'Espace** France Rénov sur Cagire Garonne Salat
- 535,6 MWh de chaleur renouvelable produit avec le CCRt à **l'échelle** du Pays (exemples : réseau de chaleur de Soueich, chaufferie bois Mairie/école à Beauchalot, chaudière à granulés au Clos Saint-Paul à Estadens)
- + de 5 000 personnes sensibilisées à travers les différents événements sur le territoire (Jour de la Nuit, Fête de la Nature, ciné-débats, Festizome, animations déchet ...)
- Des dizaines de communes et porteurs de projets accompagnés
- Une dizaine de dossiers LEADER compatibles PCAET financés pour 430 **K€** (exemples : véhicules électriques CC CGS et Castillon de Saint Martory, étude cuisine centrale, écomusée Cagire Pyrénées, observatoire des forêts)
- Montée en puissance de nouveaux sujets : PAT, mobilité, filière forêt-bois



Impact des Plans d'actions

Quelques chiffres clés :

- Des fonds de concours attribués aux communes pour le bois énergie, des réseaux de chaleur, des chaufferies bois
- + 2 000 kg d'objets récupérés en déchetterie
- 38 véhicules électriques sur la Communauté de communes + 7 en cours d'acquisition
- Plusieurs fonds de concours pour la rénovation de bâtiments publics, en particulier pour des logements et des écoles



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE



Anticiper la révision



4 scenarii possibles pour la révision :

Scénario 1 : PCAET unique à **l'échelle** PETR/SM PNR (révision mutualisée et plan **d'actions** partagé)

Principe : Un seul PCAET révisé pour **l'ensemble** des communautés de communes du périmètre PETR / SM PNR, avec une stratégie et un plan **d'actions** communs, complétés si nécessaire par des actions locales.

Animation : PETR / SM PNR (pilote et coordinateur).

Périmètre plan d'actions :

Un tronc commun stratégique et opérationnel partagé.
Des déclinaisons locales possibles à la demande des communautés de communes.

Scénario 2 : PCAET intégré au futur SCoT valant PCAET (document unique de planification)

Principe : Articulation ou fusion entre la révision du PCAET et celle du SCoT pour produire un SCoT valant PCAET, à **l'échelle du PETR / SM PNR hors Barousse.**

Animation : PETR / SM PNR (structure porteuse du SCoT) hors Barousse.

Périmètre du plan d'actions :

Ensemble du périmètre PETR / SM PNR, avec possibilité **d'annexes opérationnelles par CC.**



4 scenarii possibles pour la révision :

Scénario 3 : PCAET réalisés à **l'échelle** de chaque Communauté de Communes

Principe :

Chaque CC mène sa propre révision de PCAET (ou seulement **celles qui souhaitent continuer**), avec possibilité d'appui ou de coordination du PETR / SM PNR.

Animation :

Communautés de communes, avec appui ou coordination du PETR / SM PNR.

Périmètre du plan d'actions :

Totalement local, adapté à chaque territoire.
Mutualisations possibles (bilan, données, animation technique).

Scénario 4 : Abandon de la révision du PCAET dans les CC non obligées, révision uniquement là où **c'est** requis

Principe :

Seule(s) la(les) CC soumise(s) à l'obligation réglementaire révisent leur PCAET. Les autres engagent éventuellement des actions climat sans PCAET formel.


Animation :

Cœur & Coteaux Comminges avec accompagnement PETR / SM PNR si souhaité.

Périmètre du plan d'actions :

Exclusivement la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, concernée par l'obligation légale.

Révision des PCAETs : anticipation

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_3-DE

→ Entretiens à mener auprès d'autres acteurs ressources :



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-04

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Attributions de compensation 2026

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Propriary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Souéich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, propose les attributions de compensation 2026, avec l'intégration des prestations de service en mutualisation comme en 2025.

En effet, l'article L.5211-4-2 du CGCT prévoit qu'en dehors de toute compétence transférée, la fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent. Des communes et leur EPCI peuvent donc s'entendre pour organiser une mise en commun de services, sans que les montants associés à la mutualisation soient considérés comme un transfert de charge, même partiel.

Lorsque ce service commun est porté par un EPCI à FPU, il est possible de financer cette mutualisation de services par imputation directe sur le montant de l'attribution de compensation.

Dès lors, en l'absence de transfert de charges entre l'EPCI et les communes concernées par le service commun, il n'y a pas lieu pour la CLECT d'évaluer le coût du service mutualisé.

L'intégration des prestations de services mutualisés dans les AC permet aussi d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale, et donc la DGF.

Il est donc proposé d'intégrer dans les AC 2026 :

- Les corrections des coûts 2025 entre l'estimation établie lors du vote des AC 2025 et les coûts réels constatés,
- Le secrétariat de mairie mutualisé, sur la base des coûts réels 2025 pour Arnaud Guilhem, Auzas, Le Fréchet, Proupiary, Saint-Médard, Salies-du-Salat et Montsaunès, et des coûts estimés pour Cabanac-Cazaux, Mancieux, His, Castelbiague et Saleich
- Les prestations récurrentes en espaces verts sur la base des coûts réels 2025.

Les coûts réels 2026 seront corrigés l'année suivante dans les AC 2027.

COMMUNE	AC 2026	services mutualisés				AC 2026 avec services mutualisés
		correction secrétariat de mairie 2025	correction espaces verts 2025	secrétariat de mairie 2026	espaces verts 2026	
ARBAS	- 3 474,80 €					- 3 474,80 €
ARBON	- 8 973,96 €					- 8 973,96 €
ARGUENOS	- 2 844,96 €					- 2 844,96 €
ARNAUD GUILHEM	- 8 692,20 €	- 107,75 €	1 617,00 €	9 387,50 €	9 108,00 €	- 25 678,45 €
ASPET	25 655,49 €					25 655,49 €
AUSSEING	1 469,00 €					1 469,00 €
AUZAS	- 11 267,00 €	- 166,92 €		6 975,43 €		- 18 409,35 €
BEAUCHALOT	3 134,55 €					3 134,55 €
BELBEZE EN COMMINGES	- 7 685,44 €					- 7 685,44 €
CABANAC CAZAUX	- 3 702,29 €		2 491,50 €	4 030,00 €	7 656,00 €	- 12 896,79 €
CASSAGNE	95 563,35 €					95 563,35 €
CASTAGNEDE	- 2 896,00 €					- 2 896,00 €
CASTELBIAGUE	- 8 141,00 €			10 600,00 €		- 18 741,00 €
CASTILLON DE SAINT MARTORY	15 872,60 €					15 872,60 €
CAZAUNOUS	437,42 €					437,42 €
CHEIN DESSUS	- 18 441,63 €					- 18 441,63 €
COURET	- 4 872,29 €					- 4 872,29 €
ENCAUSSE LES THERMES	31,74 €					31,74 €
ESCOULIS	2 918,00 €		3 234,00 €			6 152,00 €
ESTADENS	- 35 143,15 €					- 35 143,15 €
FIGAROL	- 5 261,79 €					- 5 261,79 €
FOUGARON	- 8 163,08 €		462,00 €		4 191,00 €	- 11 892,08 €
FRANCAZAL	5 377,00 €					5 377,00 €
FRECHET	- 7 950,00 €	- 467,65 €		5 006,66 €		- 13 424,31 €
GANTIES	- 20 196,81 €					- 20 196,81 €
HERRAN	- 5 445,64 €					- 5 445,64 €

HIS	5 272,00 €			8 500,00 €	Publié le		
IZAUT DE L HOTEL	- 22 220,78 €				ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_4-DE		
JUZET D IZAUT	1 339,73 €						1 339,73 €
LAFFITE TOUPIERE	424,00 €						424,00 €
LESTELLE DE SAINT MARTORY	98 086,00 €						98 086,00 €
MANCIOUX	31 637,00 €			16 400,00 €			15 237,00 €
MANE	196 129,64 €						196 129,64 €
MARSOULAS	- 5 631,00 €						- 5 631,00 €
MAZERES SUR SALAT	153 118,17 €						153 118,17 €
MILHAS	- 13 363,54 €						- 13 363,54 €
MONCAUP	- 5 061,76 €		858,00 €			3 036,00 €	- 7 239,76 €
MONTASTRUC DE SALIES	- 7 868,00 €						- 7 868,00 €
MONTESPAN	- 4 389,00 €						- 4 389,00 €
MONTGAILLARD DE SALIES	- 5 488,00 €						- 5 488,00 €
MONTSAUNES	- 17,13 €	- 1 680,18 €		25 500,18 €			- 27 197,49 €
PORTET D ASPET	- 20 889,09 €						- 20 889,09 €
PROUPIARY	- 5 799,00 €	92,27 €		4 850,21 €			- 10 556,94 €
RAZECUEILLE	- 5 249,25 €						- 5 249,25 €
ROQUEFORT SUR GARONNE	91 010,54 €						91 010,54 €
ROUEDE	- 8 277,00 €						- 8 277,00 €
SAINT MARTORY	77 920,39 €						77 920,39 €
SAINT MEDARD	- 4 623,00 €	- 1 121,43 €		15 658,87 €			- 21 403,30 €
SALEICH	13 708,00 €			12 700,00 €			1 008,00 €
SALIES-DU-SALAT	215 294,39 €	- 529,08 €		43 052,03 €			171 713,28 €
SENGOUAGNET	- 42 099,10 €						- 42 099,10 €
SEPX	- 2 459,00 €						- 2 459,00 €
SOUEICH	- 4 301,66 €						- 4 301,66 €
TOUILLE	9 969,00 €						9 969,00 €
URAU	- 1 748,00 €						- 1 748,00 €

Soit une somme totale :

- à verser aux communes : 969 648.90 €
- à percevoir des communes : 429 887.36 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER les montants des attributions de compensation 2026 conformément au tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

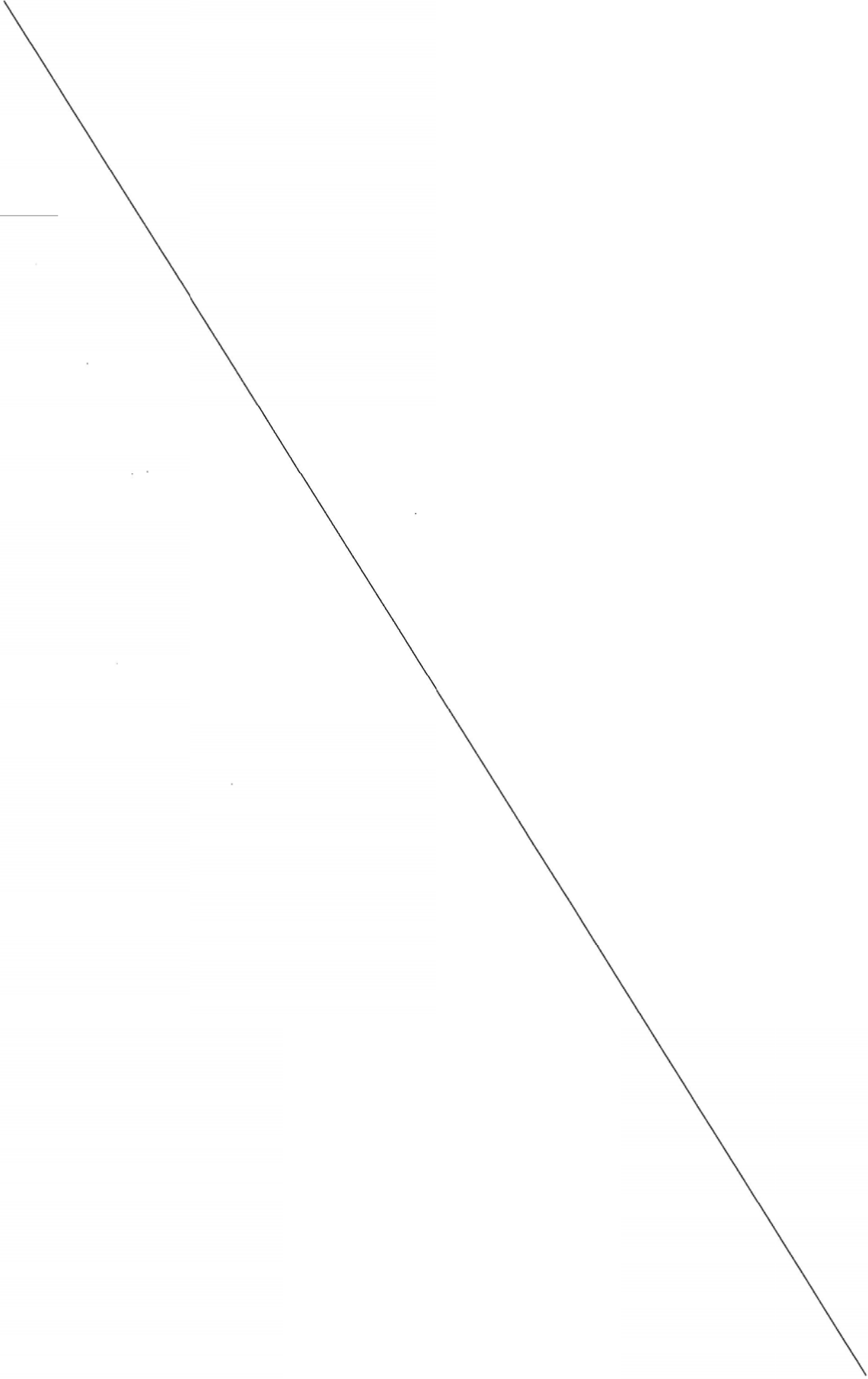
Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_4-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-05

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1	Objet : Fonds de concours 2026

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, expose pour une demande totale de 97 558,48 €. Mme ARJO propose de renoncer à 80 000 € en matière de fonds de concours en investissement et propose les dossiers suivants :

COMMUNE	Projet	Montant HT projet	Montant demande fonds de concours	Autres cofinancements	Auto financement	Fonds de concours proratisé selon enveloppe annuelle de 80 000 €
ASPET	Mise en accessibilité et aménagement espace public	161 575,66 €	12 000,00 €	64 630,26 €	84 945,40 €	9 840,25 €
MONCAUP	Matériel informatique	1 033,33 €	206,66 €	620,00 €	206,67 €	169,47 €
ARNAUD GUILHEM	Nouveau cimetière	18 546,49 €	3 709,29 €	11 127,90 €	3 709,30 €	3 041,70 €
SENGOUAGNET	Toiture du garage communal	6 857,40 €	1 371,48 €	2 742,96 €	2 742,96 €	1 124,64 €
ENCAUSSE LES THERMES	Aménagement aire de jeux	97 868,56 €	19 000,00 €	55 688,82 €	23 488,45 €	15 580,40 €
HIS	Hébergements intergénérationnel	72 000,00 €	12 000,00 €	36 400,00 €	23 600,00 €	9 840,25 €
URAU	Local de stockage	131 602,00 €	6 506,00 €	97 580,00 €	27 516,00 €	5 335,06 €
CAZAUNOUS	Aménagement logement dans l'ancienne école	159 144,20 €	22 280,18 €	103 315,36 €	33 548,66 €	18 270,21 €
MONTASTRUC DE SALIES	Aménagement logement et des parties communes du local	80 007,85 €	8 000,78 €	54 423,90 €	17 583,17 €	6 560,81 €
CABANAC CAZAUX	Aménagement espace public pour plots chapiteaux	17 242,90 €	1 724,29 €	12 070,03 €	3 448,58 €	1 413,95 €
HERRAN	Garage communal	33 769,00 €	6 753,80 €	20 261,40 €	6 753,80 €	5 538,26 €
RAZECUEILLE	Travaux à l'église	40 006,00 €	4 006,00 €	28 000,00 €	8 000,00 €	3 285,00 €

Suite à un débat contradictoire,

Le Président ne prenant pas part au vote,

L'assemblée décide de :

- VOTER les fonds de concours attribués aux communes conformément au tableau ci-dessus
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget
- AUTORISER le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-06

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Fonds de concours en fonctionnement

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 15 décembre 2022 avait validé le principe d'un mécanisme temporaire de solidarité, sous la forme d'un fonds de concours, pour les communes ayant recours aux prestations en matière d'espaces verts, en fonction des heures réellement effectuées. Le fonds de concours est calculé dans la limite des heures réalisées en 2022 et sur la base de 2.50 €/h pour 2025.

Sont concernées au titre des prestations réalisées en 2025 les communes d'ARNAUD-GUILHEM, CABANAC-CAZAUX, ESCOULIS, FOUGARON et MONCAUP.

Compte tenu des prestations effectuées en 2025, le Président propose donc :

COMMUNE	HEURES 2022	HEURES 2025	PARTICIPATION EN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE 2025 (2,5€/h plafonné aux heures 2022)
ARNAUD-GUILHEM	342	276	690,00 €
CABANAC CAZAUX	228	232	570,00 €
ESCOULIS	196	176	440,00 €
FOUGARON	276,5	127	317,50 €
MONCAUP	63,5	92	158,75 €

TOTAL	2 176,25 €
--------------	-------------------

Les communes concernées devront à leur tour délibérer dans les mêmes termes pour permettre le versement de ce fonds de concours.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2022-10-16 portant approbation du mécanisme de solidarité dégressif sur la tarification des interventions des services techniques,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER les fonds de concours aux communes tels que présentés ci-dessus
- NOTIFIER la présente délibération aux communes concernées
- PRECISER que le versement interviendra après délibération concordante de chaque commune concernée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-07

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 5	Objet : Subventions 2026 pour la culture

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge de la culture propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Nature aide	Montant
7 COLLINES	Fonctionnement	4 145 €
A L'IMAGE DU VIVANT	Projet	1 700 €
AACS LE Z'HIBOU DE L'ÉTÉ	Fonctionnement	1 750 €
ALISE	Fonctionnement	1 875 €
AMIS DU RELAIS L'ESTELAS	Fonctionnement	530 €
ANIMAÇÃO	Fonctionnement	2 000 €
APARTÉS	Fonctionnement	2 845 €
ARTS CORPS ARTS CRIS	Fonctionnement	2 465 €
ARTS ET MUSIQUE SAINT-MARTORY	Fonctionnement	2 000 €
ASA	Fonctionnement	1 065 €
ATELIERS DU TEMPS LIBRE	Fonctionnement	955 €
BALANCIME	Fonctionnement	3 000 €
BELBEZE EN MUSIQUE	Fonctionnement	2 000 €
CECI N'EST PAS UNE CARAVANE	Fonctionnement	585 €
CHORALE DE COURET	Fonctionnement	275 €
CHOUETTES MIRETTES	Projet	1 500 €
COLO DU CAGIRE	Projet	1 530 €
ÉCOMUSÉE	Fonctionnement	1 140 €
ETH OSTAU COMENGES	Projet	600 €
FRACTALE PROD	Projet	3 000 €
HAUTS PARLEURS	Fonctionnement	1 735 €
JARDIN DE MUSIQUE	Projet	3 970 €
JE DIS EN SCÈNE	Fonctionnement	3 130 €
LAFFITE ANIMATION CULTURE ET PATRIMOINE	Fonctionnement	500 €
MÉMOIRE DE L'ARBAS	Fonctionnement	700 €
MICROLUMEN	Projet	1 960 €
MIDNITE BLUE - festival	Projet	3 140 €
MIDNITE BLUE - café pot aux roses	Fonctionnement	500 €
MUSÉE DU PAPIER	Fonctionnement	740 €
MUSIQUE BUISSONNIERE	Projet	1 600 €
NOC	Fonctionnement	1 000 €
Parcours Cirque Collège d'Aspet CLEA	Fonctionnement	1 500 €
PATRIMOINE CULTURE ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	465 €
PAYS DE L'OURS	Projet	1 000 €
PYREN' EN ROUTE	Projet	1 865 €
QLAC	Projet	1 500 €
SEMAINE DES ARTS	Projet	2 000 €
SOUDAINE	Fonctionnement	1 100 €
SOUEICHKFÉ	Fonctionnement	500 €
STARMARTORY	Fonctionnement	3 000 €
TEMPO CAGIRE	Fonctionnement	1 800 €
THERMES NOIRS	Fonctionnement	2 000 €
URAUQUOISES	Projet	2 730 €
USINEUSE	Fonctionnement	3 615 €
UTOPIQUES	Projet	1 070 €
ÉCOLE CIRQUE VOL'TIGE	Fonctionnement	5 460 €
ÉCOLE MUSIQUE ENCAUSSE	Fonctionnement	3 995 €
ÉCOLE MUSIQUE SALIES	Fonctionnement	4 895 €

Les subventions attribuées pour des projets seront versées sous réserve de réalisation effective de l'action proposée et sur présentation du bilan de l'action.

Suite à un débat contradictoire,

Mesdames Corinne ORTET, Marie-Laure PELAN-DEOUX et Véronique BUC
MARTIN et Jean-Charles ROSELLO ne prenant pas part au vote,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_7-DE

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER les subventions 2026 en fonctionnement pour la culture telles que proposées dans le tableau ci-dessus
- ATTRIBUER les subventions 2026 pour des projets telles que proposées dans le tableau ci-dessus sous réserve de la réalisation effective des actions proposées et de la présentation du bilan
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

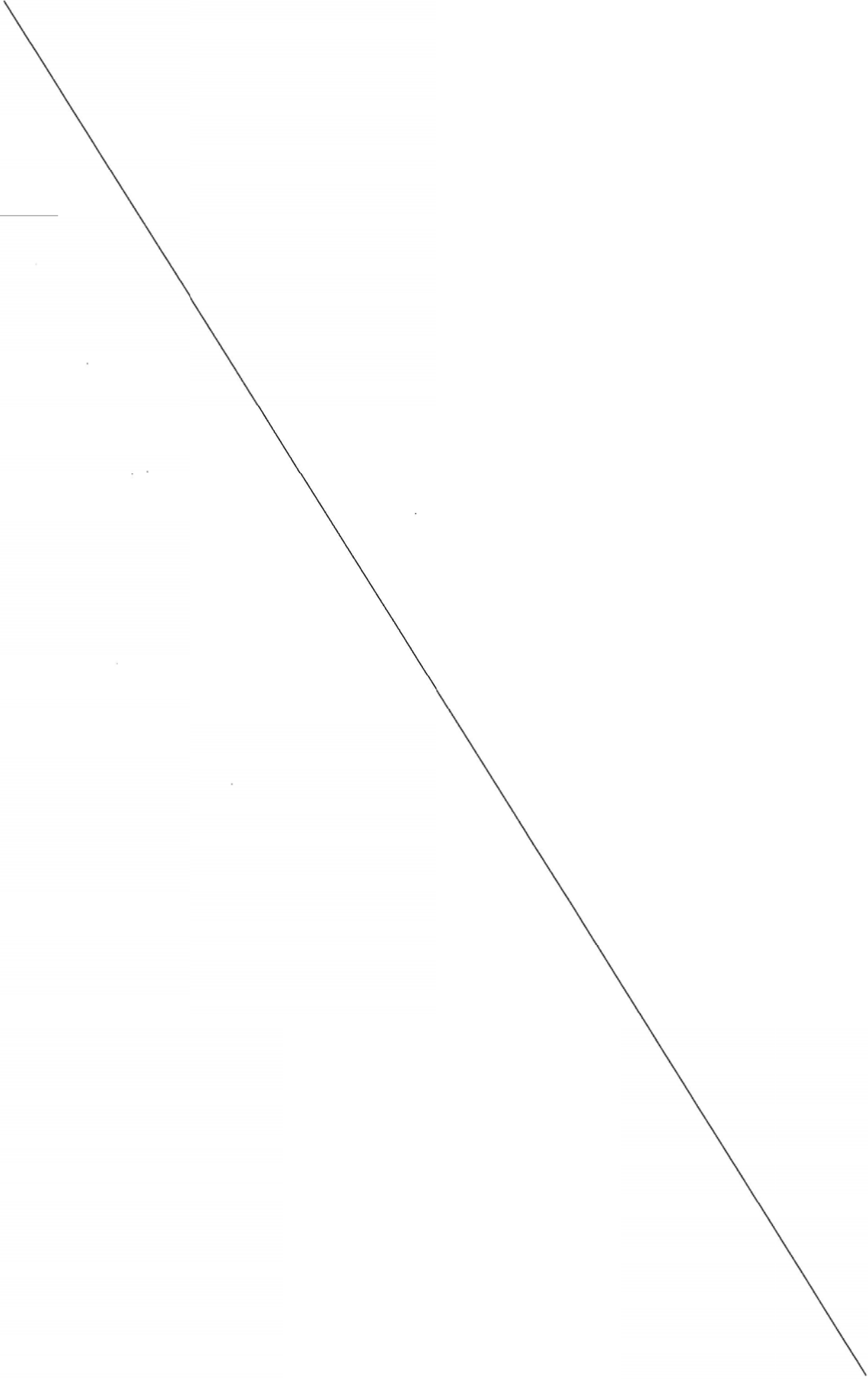
Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_7-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-08

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 aux Pronomades

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge de la culture et des Prenomades, conformément à la convention pluriannuelle conclue avec

pro propose une subvention à hauteur de 30 000 €



Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2025-04-08 portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 aux Prenomades à hauteur de 30 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-09

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 3	Objet : Subventions 2026 pour le sport

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Dominique PONTICACCIA, vice-président en charge du sport, propose les subventions suivantes :

Nom de l'association		Subvention 2026
Ecoles de sport		
Mazères Cassagne Sport Pétanque		400,00 €
Association sportive Collège Aspet		1 600,00 €
Boucs et bikes		1 450,00 €
Tennis Club Aspet Encausse		1 125,00 €
Union sportive Encausse Soueich Ganties		550,00 €
Torii Judo Club		1 625,00 €
Jeunes Footballeurs du Cagire		2 250,00 €
Tennis Club du canton de Saint-Martory	25 €/jeune licencié	1 425,00 €
Boussens Cassagne Mazères Tennis	soit 30 500 €	1 150,00 €
Association du golf de Salies-du-Salat		500,00 €
Mazères Cassagne Sport Rugby		4 475,00 €
Union sportive Salies Mane Saint-Martory		4 650,00 €
Association sportive Collège des Trois Vallées		3 950,00 €
Ecole de judo Salisienne		1 475,00 €
Basket Comminges Salies-du-Salat		1 625,00 €
Association spéléologique du Cagire		300,00 €
Etoile canton de Saint-Martory		950,00 €
Pyrénées Fighting Club		1 000,00€
Golf sport adapté	Fonctionnement	1 000 €
Club Profil	Aménagement du site de décollage du Planot	1 500 €
Noha CHEUZEVILLE		1 000 €
MCS Rugby	Sport Elite	6 600 €
Foot Salies Mane Saint-Martory		6 600 €
Basket Comminges Salies		6 600 €

Suite à un débat contradictoire,

Mesdames Marie-Christine GUALTER et Joëlle GAILLARD et Monsieur Albert CIGAGNA ne prenant pas part au vote,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER les subventions 2026 pour le sport conformément au tableau ci-dessus,
- PRECISER que la subvention au Club Profil sera versée après réalisation des travaux et sur présentation d'un bilan financier de l'investissement
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-10

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subventions 2026 pour les manifestations sportives

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Souéich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Dominique PONTICACCIA, vice-président en charge du sport, propose les subventions suivantes :

Nom de l'association		Subvention 2026	Matériel 2026
Pyrénées Fighting Club	Manifestations sportives	1 200 €	
Enduro Boucs et bikes		1 000 €	
Equit'en CGS Rallye		400 €	
Les Galopins du Cagire - Trail		700 €	Chapiteau + podium
Tour du Comminges		1 000 €	
Trail des 3 Pics		700 €	
Trail Graillouteurs		700 €	

Il est proposé, au vu de l'objet de chaque subvention, de conditionner le versement des subventions à l'effectivité de chaque manifestation.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER les subventions 2026 pour les manifestations sportives conformément au tableau ci-dessus et sous réserve de l'effectivité de chaque manifestation
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-11

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1	Objet : Subventions 2026 aux ACVA

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Phillippe GIMENEZ, vice-président en charge de l'agriculture, propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Projet	Subvention 2026	Matériel
ACVA Salies du Salat	Fonctionnement	1 500 €	
	« Salisienne de l'Elevage 2026 »	1 000 €	2 chapiteaux
ACVA Aspet	Fête de l'agriculture	1 000 €	

Suite à un débat contradictoire,

Monsieur Raymond JOUBE ne prenant pas part au vote,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 de fonctionnement à l'ACVA de Salies à hauteur de 1 500 €
- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'ACVA de Salies à hauteur de 1 000 € pour « La Salisienne de l'Elevage 2026 » sous réserve de l'effectivité de la manifestation
- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'ACVA d'Aspet à hauteur de 1 000 € pour la fête de l'agriculture sous réserve de l'effectivité de la manifestation
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-12

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à l'ADAD 31

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Phillipe GIMENEZ, vice-président en charge de l'agriculture, propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_12-DE



Nom de l'association	Projet	
ADAD 31	Accompagnement des agriculteurs en difficulté	1 000 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association ADAD 31 à hauteur de 1 000 €
- PRECISER que l'association devra établir et transmettre un rapport d'activité en fin d'année
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-13

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : Abstention :	Objet : Subvention 2026 à l'ASTAC

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Phillipe GIMENEZ, vice-président en charge de l'agriculture, propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_13-DE

Nom de l'association	Projet		
ASTAC	Moisson et battage à l'ancienne (août 2026)	500 €	1 chapiteau

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'ASTAC à hauteur de 500 € sous réserve de l'effectivité de la manifestation
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-14

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 au CIVAM 31

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Phillipe GIMENEZ, vice-président en charge de l'agriculture, propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_14-DE

Nom de l'association	Projet	
CIVAM 31	Ferme en ferme et groupe « Frangines »	1 000 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2025 au CIVAM 31 à hauteur de 1 000 € conditionnée à :
 - L'effectivité de la manifestation, « De ferme en ferme » avec une participation des fermes implantées sur le territoire Cagire Garonne Salat
 - D'animations sur le territoire, tout au long de l'année, via le réseau « Les frangines »
 - La transmission d'un bilan à la fin de l'année.
- PRÉCISER que le montant de la subvention pourra être réévalué en fonction des engagements ainsi respectés par l'association
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-15

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à MINJATZ COMENGE

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Phillipe GIMENEZ, vice-président en charge de l'agriculture, propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_15-DE

Nom de l'association	Projet		
MINJATZ COMENGE	Manifestation du 27 juin sur la gastronomie paysanne	500 €	1 chapiteau, chapeau chinois et estrade

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à MINJATZ COMENGE à hauteur de 500 € sous réserve de l'effectivité de la manifestation
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture le :

Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-16

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à BON MATIN FAIMS D'APREM

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Phillipe GIMENEZ, vice-président en charge de l'agriculture, propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_16-DE

Nom de l'association	Projet	
BON MATIN FAIMS D'APREM	« Cuisine-moi le Comminges » le 13 avril	500 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à BON MATIN FAIMS D'APREM à hauteur de 500 € sous réserve de l'effectivité de la manifestation
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-17

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à l'APEAI

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Corinne ORTET, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunes pluriannuelle 2024-2027, la communauté de communes a confié à l'APEAI la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires sur une partie du territoire.

Par avenant, le territoire d'intervention a été ajusté à compter du 1^{er} septembre 2025, avec des sites repris en régie par la communauté de communes et inversement un site transféré en gestion à l'APEAI.

La subvention 2025 était de 253 300 €. Au regard du changement de périmètre d'une part et de l'évolution des modes de financement par la CAF, Mme ORTET propose de porter la subvention 2026 à 261 300 €, avec un acompte de 30% dès ce mois de janvier.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2024-01-01 portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'APEAI,

Vu la délibération n°2025-02-14 portant approbation de l'avenant apportant une modification de périmètre,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'APEAI à hauteur de 261 300 €
- AUTORISER le versement d'un acompte de 30% en janvier 2026
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-18

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à l'OT CGS

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_18-DE

Madame Marie-Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme pluriannuelle avec l'Office de tourisme porte sur la période 2025-2028.

La subvention 2025 était, comme en 2024, de 304 900 €. Au regard des évolutions de rémunérations liées à la convention collective et pour maintenir le même niveau d'actions, d'accueils et d'interventions « hors les murs », Madame LLORENS propose une subvention 2026 de 320 000 €.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2024-07-15 portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OT CGS,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'OT CGS à hauteur de 320 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-19

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2	Objet : Subvention 2026 à Solidarité Cagire Garonne Salat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose la subvention suivante, dans la poursuite des années précédentes :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_19-DE

Nom de l'association	Subvention 2026
Solidarité Cagire Garonne Salat	4 000 €

Suite à un débat contradictoire,

Madame Claudette ARJO et Monsieur Jean-Charles ROSELLO ne prenant pas part au vote,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association Solidarité Cagire Garonne Salat à hauteur de 4 000 €
- PRÉCISER que l'association devra établir et transmettre un rapport d'activité en fin d'année
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-20

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à AICA de l'Eau Vive

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

Berger
Levrault

Nom de l'association	Subvention 2026	Objet
AICA de l'Eau Vive	3 000 €	Construction d'un local associatif pour un coût de 58 157,08 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association l'AICA de l'Eau Vive à hauteur de 3 000 € pour la construction présentée
- PRECISER que l'association devra établir et transmettre un bilan financier de cet investissement pour permettre le versement de cette subvention
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-21

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à la Ressourcerie entre Garonne et Salat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_21-DE

Nom de l'association	Subvention 2026	Objet
Ressorcerie entre Garonne et Salat	3 500 €	Croissance de l'activité à venir en 2026 avec 3 déchetteries équipées de site de collecte et de dépôt au bénéfice de la ressource

Suite à un débat contradictoire,

Vu la convention de partenariat 2025-2027 approuvée par délibération en date du 10 avril 2025

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à la Ressourcerie entre Garonne et Salat à hauteur de 3 500 €
- PRECISER que l'association devra établir et transmettre un rapport d'activité en fin d'année
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-22

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à l'association Les Chats libres des Trois Vallées

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



Nom de l'association	Subvention
Les Chats libres des Trois Vallées	1 500 €

2026
ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_22-DE

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association Les Chats libres des Trois Vallées à hauteur de 1 500 €
- PRÉCISER que l'association devra établir et transmettre un rapport d'activité en fin d'année
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-23

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à l'ACPA – Chenil refuge de Saint-Gaudens

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle la convention pluriannuelle qui a été signée avec le conseil communautaire du 20 juin 2024, et propose la subvention suivante :

Nom de l'association	Subvention 2026
ACPA - chenil refuge de Saint Gaudens	0.75 € / hab → 13 740 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2024-04-08 portant approbation de la convention pluriannuelle,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association l'ACPA – Chenil refuge de Saint-Gaudens à hauteur de 13 740 €
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-24

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à Femmes de Papier

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle la convention pluriannuelle qui a été signée avec l'association Femmes de Papier suite à l'approbation par le conseil communautaire du 10 avril 2025, et

Nom de l'association	Subvention 2026
Femmes de Papier	6 000 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2025-03-24 portant approbation de la convention pluriannuelle,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association Femmes de Papier à hauteur de 6 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-25

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Conventions de voirie

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que depuis début 2018 la communauté de la voirie avec 7 communes qui réalisent une partie de cet entretien à communes, celle-ci remboursant les communes concernées sur la base de ces conventions.

Ces conventions étant anciennes, hétérogènes et concernant aussi des prestations non réalisées, il a été proposé aux communes de reprendre des conventions plus adaptées et en cohérence avec les prestations réalisées qui concernent les interventions d'épaveuse.

Les communes concernées sont :

- ENCAUSSE-LES-THERMES
- ESTADENS
- GANTIES
- PORTET-D'ASPET
- ROQUEFORT-SUR-GARONNE
- SALEICH
- SENGOUAGNET

Il est précisé qu'une réunion de travail a eu lieu avec l'ensemble des communes concernées le 6 novembre 2025, retenant un principe d'harmonisation sur la base d'un coût moyen au km de voirie communautaire, et avec deux possibilités :

- Soit la commune effectue deux passages annuels d'épaveuse (le même rythme que sur toute la voirie communautaire)
- Soit la commune n'effectue qu'un passage sur les banquettes, à coût réduit.

Le Président propose donc une convention, sur le fondement de l'article L.5214-16-1 du CGCT, sous forme de convention de prestation intégrée de services, avec les prix suivants, intégrant main d'œuvre, matériel et consommables :

- Pour deux passages : 365 €/km
- Pour un passage sur les banquettes : 91 €/km

La convention proposée intègre une clause annuelle de révision, sur la base de l'évolution des salaires et du prix du carburant.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER la convention dans les conditions évoquées ci-dessus et telle qu'annexée à la présente décision
- AUTORISER le Président à signer chaque convention avec les communes et tout document afférant à la présente décision
- NOTIFIER à chacune des communes concernées la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Entre les soussignés :

La Commune de..... représentée par son Maire, Monsieur/Madame,..... dûment habilité par délibération du....., ci-après dénommé "la commune",

d'une part,

Et : la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat représentée par son Président, Monsieur François ARCANGELI, dûment habilité par délibération du, ci-après dénommé "l'EPCI"

d'autre part,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5214-16-1;

VU les statuts de l'EPCI ;

PRÉAMBULE

Par la présente convention, la communauté de communes confie à la commune de, en prestation intégrée des services, la réalisation de travaux de fauchage d'accotement, attendus au titre de la compétence voirie. La commune entend mettre à disposition certains agents territoriaux ainsi que le matériel technique lié à ce service. L'EPCI étant compétente en matière de voirie, il convient de signer une convention, sur le fondement de l'article L.5214-16-1 du CGCT.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : *OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES*

Après avoir informé les organes délibérants, la commune met à disposition de l'EPCI une partie du service nécessaire à l'exercice de la compétence d'entretien de la voirie communale.

Le service concerné est le fauchage des accotements de la voirie dans la Commune de.....

Seulement deux passages concernent la compétence voirie et rentre dans le cadre de cette convention:

- Un premier passage aura lieu entre Mai et Juin où le fauchage des banquettes complètes et des visibilitées sera effectué.
- Un deuxième passage entre Juillet et Octobre devra être effectué, dit « complet » : il concerne les banquettes, les tombées de fossés, les montées de talus ainsi que les visibilitées.

Tous les autres passages éventuellement effectués par la Commune ne concernent pas la compétence voirie.

La mise à disposition concerne les agents territoriaux de la commune.

La mise à disposition porte également sur le matériel technique qui est lié à ce service.

La structure du service mis à disposition pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA MISE À DISPOSITION

La présente convention est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 inclus.

Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties.

ARTICLE 3 : SITUATION DES AGENTS

Les agents publics territoriaux concernés sont de plein droit mis à la disposition de l'EPCI pour la durée de la convention.

Ils sont placés, pour l'exercice de leur fonction sous l'autorité fonctionnelle du président de l'EPCI.

Ce dernier adresse directement au responsable du service les instructions nécessaires à l'exécution des tâches. Il contrôle l'exécution des tâches.

Il peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef dudit service pour l'exécution des missions qu'il lui confie en application de l'alinéa précédent.

Le maire est l'autorité hiérarchique, il continue de gérer la situation administrative des personnels mis à disposition (position statutaire et déroulement de carrière). Le maire, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, exerce le pouvoir disciplinaire. Il est saisi au besoin par l'EPCI.

L'évaluation individuelle annuelle (entretien professionnel) de l'agent mis à disposition continue de relever de la commune. Toutefois, un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition assorti d'une proposition d'appréciation de la valeur professionnelle est établi par son supérieur hiérarchique au sein de l'EPCI et transmis à la commune.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DES PERSONNELS MIS À DISPOSITION

Les conditions d'exercice des fonctions mis à disposition au sein de l'EPCI sont établies par l'EPCI.

Les autres modalités liées aux conditions de travail des personnels mis à disposition sont fixées par la commune, laquelle prend notamment les décisions relatives aux absences, congés annuels et congés pour indisponibilité physique et en informe l'EPCI qui, sur ce point, peut émettre des avis s'il le souhaite. La commune délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale après information de l'EPCI si ces décisions ont un impact substantiel pour celui-ci.

La commune verse aux agents concernés par la mise à disposition, la rémunération correspondant à leur grade ou à leur emploi d'origine (traitement, le cas échéant, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, primes et indemnités).

ARTICLE 5 : MISE À DISPOSITION DES BIENS MATERIELS

Les biens affectés aux services mis à disposition restent acquis, gérés et amortis par la commune, même s'ils sont mis à la disposition de l'EPCI.

ARTICLE 6 : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE / REMBOURSEMENT

La mise à disposition des services de la commune au profit de l'EPCI fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service mis à disposition.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût de fonctionnement au kilomètre de voirie transférée. Le coût est établi par l'EPCI sur la base du coût moyen kilométrique effectué sur les autres communes, multiplié par le kilomètre de voirie transférée par la commune.

Le coût de fonctionnement est le coût moyen CC CGS au km X km de voirie transférée par la commune, soit pour 2026 :

- Pour deux passages 365 €/km
- Pour un passage sur les banquettes : 91 €/km

Le coût de fonctionnement admet une formule de révision annuelle.

Cette formule de révision prend en considération l'évolution des prix du marché en termes de charge du personnel et de prix du gazole, en lien avec les dépenses engagées pour le fonctionnement du service.

Le coût ainsi révisé est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Coût de fonctionnement} \times (0,6 * a/A + 0,4 * b/B)$$

Et où : C ok

A= Indice de traitement net – grille indiciaire pour la catégorie C – base 100 en 2000 du dernier trimestre connu à la date de lancement de la convention, puis à sa date d'anniversaire

a= Indice de traitement net – grille indiciaire pour la catégorie C – base 100 en 2000 du dernier trimestre connu correspondant au moment de la révision

B= Indice CNR gazole professionnel moyen de l'année N-1

b= Indice CNR gazole professionnel moyen de l'année N

Le remboursement des frais de fonctionnement du service intervient annuellement sur la base du montant défini avant la date d'adoption du budget.

ARTICLE 7 : ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Durant la mise à disposition du service, le ou les agents concernés agiront sous la responsabilité de l'EPCI.

En cas de faute lourde commise par l'une des deux parties au détriment de l'autre, la partie victime pourra engager la responsabilité de l'autre partie, par dérogation aux stipulations de l'alinéa précédent, non sans avoir tenté toute démarche amiable utile et la mise en œuvre des procédures de conciliation prévues par la présente convention.

ARTICLE 8 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La mise à disposition prend fin au terme fixé à l'article 2 de la présente convention.

Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties cocontractantes, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services, à l'issue d'un préavis de 6 mois. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée ou d'expiration de la présente convention, aucune indemnisation n'est à verser par une partie à l'autre.

En cas de résiliation anticipée, les contrats éventuellement conclus pour des biens ou des services mis à disposition sont automatiquement transférés à la commune pour la période restant à courir, la présente clause devant être rappelée, aux bons soins de la communauté, dans les contrats conclus par ses soins pour les services faisant l'objet des présentes.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Toulouse, dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS TERMINALES

La présente convention sera transmise en Sous-Préfecture et notifiée aux services concernés ainsi qu'aux trésoriers et aux assureurs respectifs des parties.

Fait à Mane, le, en deux exemplaires.

Pour L'EPCI

Pour la commune

Le Président,
François ARCANGELI

Le Maire
.....

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-26

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 +	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : RH - Création de postes
	1 procurations		

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Propriary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge des ressources humaines, expose la nécessité de création de postes pour le service enfance-jeunesse, en particulier liée à l'ouverture de la micro-crèche d'Aspet à compter de la mi-février en journées entières du lundi au vendredi.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque

collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé la création des postes selon le tableau suivant :

Filière	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Nb de poste	Fonction
Médico-social	Agent technique territorial / Agent technique territorial 2 ^{ème} cl. / Agent technique territorial 1 ^{ère} cl.	34/35	1	Assistant accueil petite enfance
	Auxiliaire de puériculture territorial cl. normale / cl. supérieure	32/35	1	Auxiliaire de puériculture
	Auxiliaire de puériculture territorial cl. normale / cl. supérieure	33/35	1	
	Auxiliaire de puériculture territorial cl. normale / cl. supérieure	32.5/35	1	
Social	Educateur territorial de jeunes enfants cl. Normale / cl. supérieure	35/35	1	EJE
Technique	Agent technique territorial / Agent technique territorial 2 ^{ème} cl. / Agent technique territorial 1 ^{ère} cl.	35/35	1	Assistant accueil petite enfance

Dans chaque cas, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique pour les emplois A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Monsieur le Président est chargé de nommer les agents affectés à ces postes.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu les articles L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER la proposition telle que présentée ci-dessus, avec une ouverture des postes à compter du 22 janvier 2026
- MODIFIER en conséquence le tableau des emplois
- INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président, François ARCANGELI
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-27

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : RH - Suppressions de postes

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Propriary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge des ressources humaines, rappelle que l'ensemble des agents du Service Autonomie à domicile a été transféré au CIAS Cagire Garonne Salat depuis le 1^{er} janvier 2026. En conséquence, les postes correspondant à ces emplois peuvent être supprimés au tableau

des emplois de la communauté de communes.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de ses services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

La suppression de postes est proposée selon le tableau suivant :

Délibération portant création ou modification temps de travail	Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Nbre de postes	Missions
Avant fusion	Attaché	A	35	1	Directrice services à la personne
2023-06-09 du 28/09/2023	Rédacteur	B	35	1	Référente secteur SAAD
2020-02-02 du 20/02/20	Adjoint administratif	C	35	3	secrétaire SAAD
2023-09-28 du 14/12/2023	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35	3	Référent secteur
2019-09-07 DU 28/11/2019	Infirmier en soins généraux	A	35	1	Responsable adjoint SSIAD
2025-05-14 du 18/09/2025	Infirmier en soins généraux	A	32	1	Responsable SSIAD
2024-02-27 DU 21/03/2024	Infirmier en soins généraux	A	27	1	Responsable SSIAD
2020-08-08 du 22/10/20	Agent social	C	35	5	aide à domicile
2021-11-19 du 18/11/21	Agent social	C	32	4	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social	C	30	8	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social	C	26	1	aide à domicile
2021-11-19 du 18/11/21	Agent social	C	25	6	aide à domicile
2023-08-07 du 16/11/2023	Agent social	C	24	1	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social	C	23	1	aide à domicile
2021-11-19 du 18/11/21	Agent social	C	22	1	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social	C	21,5	1	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social	C	20,5	1	aide à domicile
2018-05-19 du 31/05/2018	Agent social	C	20	4	aide à domicile
2021-11-19 du 18/11/21	Agent social	C	18	1	aide à domicile
2018-05-18 du 31/05/18	Agent social	C	15	13	aide à domicile
2025-06-13 du 16/10/2025	Agent social	C	13	1	aide à domicile
2024-05-13 du 19/09/2024	Agent social	C	12	1	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social	C	11	1	aide à domicile
2021-11-19 du 18/11/21	Agent social	C	10	4	aide à domicile
Avant fusion	Agent social	C	8,08	1	aide à domicile
2019-09-05 du 28/11/2019	Agent social principal 2ème classe	C	35	6	aide à domicile
2023-08-07 du 16/11/2023	Agent social principal 2ème classe	C	32	3	aide à domicile
2022-07-10 du 15/09/2022	Agent social principal 2ème classe	C	30	7	aide à domicile
2020-01-10 du 22/01/20	Agent social principal 2ème classe	C	27	3	aide à domicile

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 6

aide à domicile

ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_27-DE

2024-07-37 du 12/12/2024	Agent social principal 2ème classe	C	25		
2024-07-37 du 12/12/2024	Agent social principal 2ème classe	C	23	1	aide à domicile
2019-09-05 du 28/11/2019	Agent social principal 2ème classe	C	22	1	aide à domicile
2024-04-25 du 20/06/2024	Agent social principal 2ème classe	C	20	7	aide à domicile
2020-08-03 du 20/10/2020	Agent social principal 1ère classe	C	35	6	aide à domicile
2023-01-14 du 19/01/23	Agent social principal 1ère classe	C	32	2	aide à domicile
2025-02-27 du 13/03/2025	Agent social principal 1ère classe	C	30	1	aide à domicile
2020-08-03 du 20/10/2020	Agent social principal 1ère classe	C	29,5	1	aide à domicile
2020-08-03 du 20/10/2020	Agent social principal 1ère classe	C	27	2	aide à domicile
2023-09-28 du 14/12/2023	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	35	2	Aide Médico Psychologique
2024-02-28 du 21/03/2024	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	17	1	Aide Médico Psychologique
2023-09-28 du 14/12/2023	Aide-soignant classe normale	B	35	6	aide-soignant
2024-02-27 du 21/03/2024	Aide-soignant classe normale	B	28	2	aide-soignant
2025-03-29 du 10/04/2025	Aide-soignant de classe normale	B	30	5	aide-soignant
2025-04-20 du 19/06/2025	Aide-soignant classe normale	B	32	1	aide-soignant
2024-02-27 DU 21/03/2024	Aide-soignant classe normale	B	26	1	aide-soignant
2024-05-11 du 19/09/2024	Aide-soignant classe normale	B	25	1	aide-soignant
2017-02-09 du 09/02/2017	Aide-soignant classe normale	B	10	1	aide-soignant
2019-09-06 du 28/11/2019	Aide-soignant classe supérieure	B	35	4	aide-soignant
2025-04-20 du 19/06/2025	Aide-soignant classe supérieure	B	32	1	aide-soignant
2025-04-20 du 19/06/2025	Aide-soignant classe supérieure	B	30	2	aide-soignant
2020-08-03 du 22/10/2020	Aide-soignant classe supérieure	B	29	1	aide-soignant
2019-09-06 du 28/11/2019	Aide-soignant classe supérieure	B	28	1	aide-soignant

De plus, suite à des nominations et à des avancements de grade, des postes sont devenus vacants, qu'il est possible de supprimer :

Délibération portant création ou modification temps de travail	Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Missions
2024-02-26 du 21/03/2024	rédacteur principal de 2ème classe	B	35	administratif
Avant fusion	rédacteur	B	35	chargée de mission développement durable
2020-10-07 du 10/12/2020	rédacteur	B	35	développement économique
2018-04-22 du 12/04/2018	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35	agent d'accueil
2019-02-06 du 21/02/2019	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35	
2019-06-09 du 11/07/2021	Animateur principal de 2ème classe	B	17	animatrice
2022-06-11 du 23/06/2022	adjoint d'animation	C	28	Animateur enfance jeunesse
2023-08-06 du 16/11/2023	adjoint d'animation	C	28	Animateur enfance jeunesse
2024-05-12 DU 19/09/2024	adjoint d'animation	C	26	Animateur enfance jeunesse

2024-05-12 DU 19/09/2024	adjoint d'animation	C		
2018-05-23 du 31/05/20218	adjoint d'animation	C	17	Animateur enfance jeunesse
2019-06-10 du 11/07/2019	Adjoint d'animation	C	5	Animateur enfance jeunesse
2019-06-10 du 11/07/2019	Adjoint d'animation	C	4	Animateur enfance jeunesse
2025-04-16 du 19/06/2025	adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	30	Animateur enfance jeunesse
2024-02-28 du 21/03/2024	infirmier en soins généraux	A	21	
2020-08-03 du 22/10/20	infirmier en soins généraux hors classe	A	20	
Avant fusion	éducateur de jeunes enfants	A	30	EJE
2020-08-03 du 22/10/2020	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35	auxiliaire puéricultrice
2021-07-05 du 29/07/2021	technicien principal de 1ère classe	B	35	directeur services techniques
2021-11-18 du 18/11/2022	adjoint technique	C	20,29	agent technique
2021-11-18 du 18/11/2021	adjoint technique principal 2ème classe	C	27,11	agent entretien locaux
Avant fusion	adjoint technique principal 1ère classe	C	35	agent polyvalent
2022-10-02 du 15/12/2022	adjoint technique principal 1ère classe	C	35	Agent polyvalent
Avant fusion	adjoint technique principal 1ère classe	C	30	agent de restauration
2025-02-26 du 13/03/2025	adjoint technique principal 1ère classe	C	27,11	agent entretien locaux

Ces suppressions de poste ont été soumises au CST, qui a donné un avis favorable à l'unanimité le 19 janvier 2026.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,
Vu l'avis du CST en date du 19 janvier 2026,
Considérant le tableau des emplois,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER la proposition de suppression de postes conformément aux tableaux ci-dessus
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-28

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adhésion à l'assurance statutaire

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge des ressources 1992, le CDG31 propose une mission facultative d'assurance des risques personnels territoriaux.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative pour le compte des collectivités de Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Willis Towers Watson / CNP est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL, à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Le Président indique que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes, au 1er janvier 2026 :

Risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC

Garanties	Taux au 1 ^{er} janvier 2026
Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire / Congé de grave maladie / Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant / Congé pour accident ou maladie imputables au service	0,50 %

Risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL avec un niveau d'indemnisation des Indemnités Journalières à hauteur de 100% pour un seul risque :

Garanties	Taux au 1 ^{er} janvier 2026
Décès	0.22 %
Accident et maladie imputable au service	6.40%
Accident et maladie non imputable au service	4.44 %
Maternité	1.18 %
Maladie ordinaire – franchise 10 jours	2.91 %
Maladie ordinaire – franchise 20 jours	2.52 %
Maladie ordinaire – franchise 30 jours	2.04 %

Pour les deux couvertures de risques, le taux est garanti pour 2026 et 2027. Une clause de révision détermine l'évolution du taux en fonction du rapport sinistres / primes, pour 2028 et 2029.

Le Président précise que les adhésions à chacune des couvertures (risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL) sont totalement indépendantes.

L'adhésion à ces deux services donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ADHERER au service Contrats-groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du CDG31 aux conditions exposées précédemment
- AUTORISER le Président à signer la convention de service
- SOUSCRIRE à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC aux conditions de garanties et de taux indiquées précédemment

- SOUSCRIRE à la couverture pour les risques afférents aux agents les accidents et maladies imputables au service aux conditions de taux à 6.40 %
- AUTORISER le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels relatifs aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

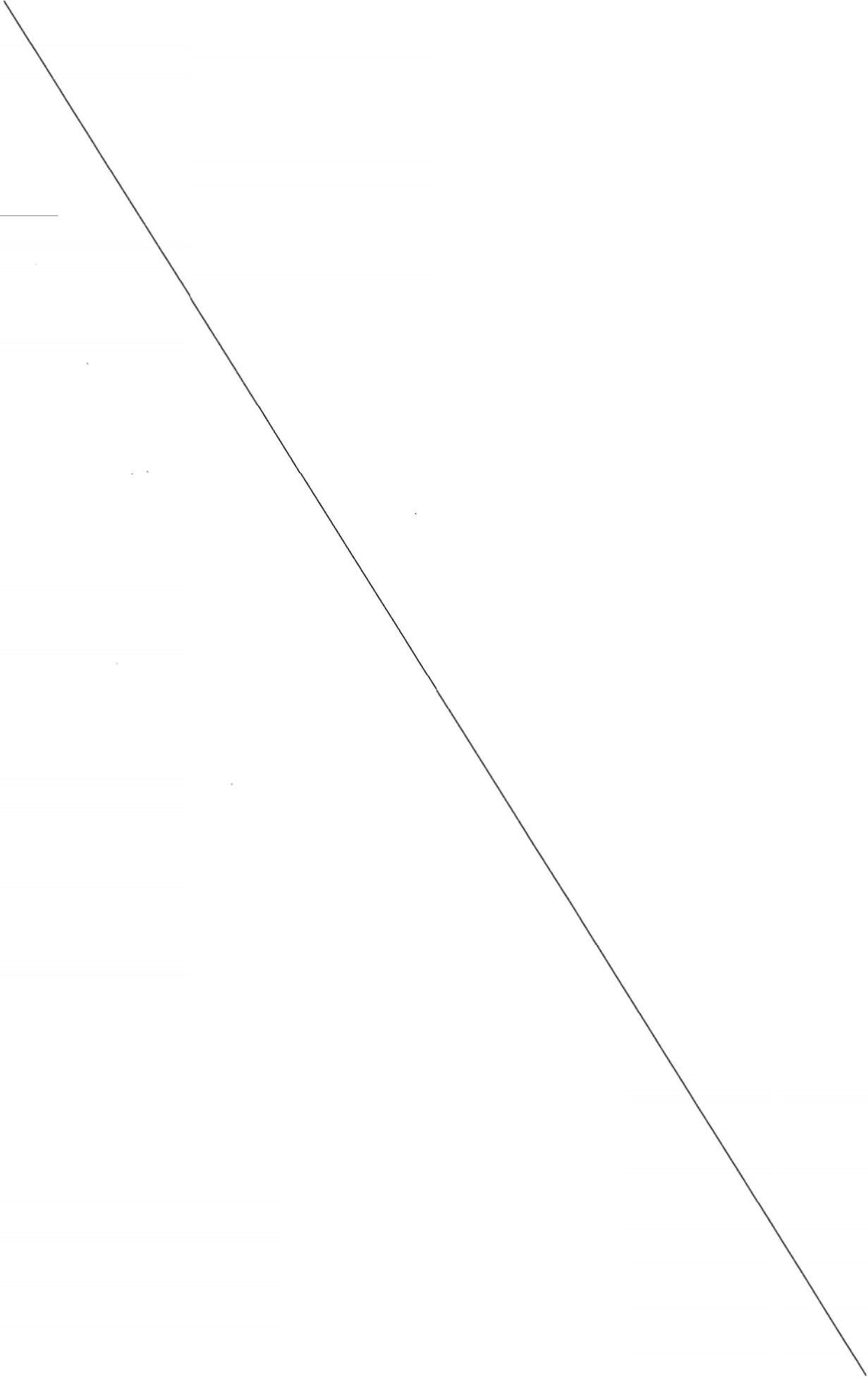
Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260122-D2026_01_28-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-29

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Convention de prestation de services avec le CIAS

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente du CIAS, rappelle que dans l'organisation mise en place avec la création du CIAS Cagire Garonne Salat, il est prévu que les services des communes assurent les mêmes missions que précédemment, dont en particulier :

- Direction générale et pilotage stratégique
- Gestion financière et comptable
- Ressources humaines
- Gestion informatique et téléphonique
- Entretien des véhicules
- Suivi des contrats et des marchés publics
- Accueil général

Mme LLORENS propose à cet effet une convention de prestation de services pour encadrer les missions confiées et prévoir le remboursement des salaires et frais annexes engagés par la communauté de communes sur ces missions. Cette convention a été validée par le conseil d'administration du CIAS le 8 janvier 2026.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n°2026-01-18 du CIAS portant approbation de la convention de prestation de services, Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

L'assemblée décide de :

- VALIDER la convention de prestation de services telle qu'annexée à la présente décision
- AUTORISER le Président à signer tout document afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Convention portant sur la réalisation de prestation de services entre la communauté de communes Cagire Garonne Salat et le CIAS Cagire Garonne Salat

entre

la communauté de communes Cagire Garonne Salat, représentée par son Président François ARCANGELI, autorisé à signer par délibération du conseil communautaire en date du

le CIAS Cagire Garonne Salat, représenté par sa Vice-Présidente Marie Christine LLORENS, autorisée à signer par délibération du conseil d'administration en date du

1. Objet

Par la présente convention, le CIAS Cagire Garonne Salat confie à la Communauté de communes, en prestation intégrée de services sur le fondement de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la réalisation de tâches administratives, relevant des fonctions suivantes :

- Direction générale et pilotage stratégique
- Gestion financière et comptable
- Ressources humaines
- Gestion informatique et téléphonique
- Entretien des véhicules
- Suivi des contrats et des marchés publics
- Accueil général

Le CIAS Cagire Garonne Salat dispose au fil de l'exécution de cette convention du droit de formuler des instructions et des recommandations sous réserve :

- de ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes qui serait accepté par les deux parties) ;
- de ne pas de ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- de ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- de ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

La mission est effectuée dans les locaux administratifs de la communauté de communes.

La Communauté est libre de désigner ceux de ses agents qui travailleront sur les différentes fonctions et dossiers.

La Communauté peut refuser d'exécuter cette prestation si des règles déontologiques le lui imposent, si la Communauté se trouve à devoir travailler via cette mission contre les intérêts d'autres de ses membres, ou si une infraction semble risquer d'être constituée au fil des instructions qui lui sont données au titre des présentes.

2. Durée d'exécution de la prestation

La convention est conclue pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028

3. Prix de la prestation

La prestation sera remboursée en fin d'année à la communauté de communes par le CIAS sur la base :

- d'un détail des heures réellement effectuées
- de la rémunération des agents affectés à chaque mission,
- des éléments complémentaires éventuels (frais de déplacement ou autre).

Le paiement des prestations s'effectuera conformément aux règles du droit public avec les délais et modalités de paiement propres.

4. Confidentialité

Tous les documents et informations qui sont confiés ou diffusés dans le cadre de la prestation ou qui sont produits dans le cadre de son exécution sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans l'autorisation préalable du syndicat.

Par ailleurs, la Communauté se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du syndicat.

La Communauté garantit par ailleurs qu'il tiendra ses agents informés des termes de la présente convention et se porte fort du respect par ceux-ci des obligations en résultant.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la communauté
de communes Cagire Garonne Salat

La Vice-Présidente du CIAS
Cagire Garonne Salat

François ARCANGELI

Marie Christine LLORENS

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-30

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Admissions en non-valeur

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charges des finances, propose que, à la demande de la Commission de Gestion Comptable de Saint Gaudens, soit inscrit en créances éteintes au compte 6542, le montant de 629,05€ suite à la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Haute Garonne lors de sa séance du 26/06/2025.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246, modifié par décret n°2022-1605,
Vu l'article R276-2 du Livre des procédures fiscales,

L'assemblée décide de :

- INSCRIRE les demandes d'admissions en non-valeur au compte 6542, le montant total de ces admissions en non-valeur s'élevant à 629,05 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-31

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Convention de servitudes avec le SDEGH

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que le SDEGH doit effectuer des travaux électriques (basse et haute tension) à Mane.

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat est propriétaire de 3 parcelles impactées par les travaux : Les parcelles C 853, C 856 et C 858 sur la commune de Mane.

Le SDEGH va établir 4 lignes électriques souterraines sur 358 m de long sur 3 m de large, ainsi qu'un coffret électrique.

Une convention de servitude doit donc être établie avec le SDEGH.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- AUTORISER l'établissement de servitudes sur les parcelles C 853, C 856 et C 858 sur la commune de Mane
- AUTORISER le Président à signer tout document afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-32

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 60 Contre : 1 Abstention : 0	Objet : Utilisation du vote électronique

Titulaires présents :**Titulaires présents :**

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Couret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose, dans le cadre du prochain renouvellement municipal des élections du futur Président, des vice-présidents et du Bureau communal électronique.

Le recours à un tel système doit permettre de s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux relatifs aux opérations électorales, dont en particulier de garantir la sincérité du scrutin et, le cas échéant, le secret du vote.

Le Président propose donc d'adopter le principe du vote électronique pour les élections liées au renouvellement des instances communautaires lors de la séance du 9 avril 2026, modifiant ainsi le règlement intérieur adopté le 10 décembre 2020, dont en particulier les articles 3 et 4.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,
Vu le règlement intérieur tel qu'adopté par délibération n°2020-10-02,

L'assemblée décide de :

- ADOPTER le mode de vote électronique, dans le respect des principes fondamentaux relatifs aux opérations électorales, lors de l'élection du Président et des vice-présidents en séance du 9 avril 2026
- PRÉCISER que cette décision modifie le règlement intérieur en vigueur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2026-01-33

Nombre			Séance du : 22 janvier 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 1 procurations	Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2026 à l'association Le Vaste Monde

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Corinne ORTET (Courret), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Propiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Brigitte SEGARD (Soueich) et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Eveline SAINT-PAUL (Milhas), Josiane BARRERE (Razecueillé), Annie DUZAC (Sepx), Aurélie RENOUD (Touille), Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Patrick BARES (Aspet) a donné procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Huguette DAVID (Marsoulas), Patrick CAPELLI (Milhas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), André CASTERAS (Rouède), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) et René ERTLEN (Touille).

* * *

L'an deux mille vingt-six et vingt-deux janvier, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Chantal RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose la subvention suivante :

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

Nom de l'association	Subvention 2026	Objet
Le Vaste Monde	500 €	Pour 5 « cafés des parents » soit 100 € par « café des parents »

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- ATTRIBUER une subvention 2026 à l'association Le Vaste Monde à hauteur de 500 € dans les conditions évoquées ci-dessus
- PRECISER que l'association devra établir et transmettre un bilan financier de cet investissement pour permettre le versement de cette subvention
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.